JH & ASSOCIÉS

ASSOCIATION DES AMIS DES DOMINICAINES

DE SAINT PRE

Saint Pré

83170 LA CELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Société de commissariat aux comptes et d'expertise-comptable

Membre de la Cie Régionale des Commissaires aux Comptes

Cour d'appel d'Aix en Provence

Inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables – Région de Marseille

SAS au Capital de 37 500 € - Siret : 709 500 136 00052

157 Route de Marseille 83200 TOULON

Tel : 04.86.11.08.90 – email : e.lompre@orange.fr

JH & ASSOCIÉS

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RÉSERVE

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2022 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « DES AMIS DES DOMINICAINES DE SAINT PRE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'économe.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Toulon, le 02 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

JH & ASSOCIES

Edouard LOMPRE

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
État exprimé en €		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations Incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				1 096 667,00
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées	1 630 000,00		1 630 000,00	1 630 000,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	254 175,00		254 175,00	254 175,00
	Autres				
	TOTAL (I)	1 884 175,00		1 884 175,00	2 980 842,00
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances clt., adhér., usagers et cpt. rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	23 377,00		23 377,00	22 067,00
	Autres créances	775,28		775,28	150 000,00
	Valeurs mobilières de placement	80 098,59	15 234,42	64 864,17	68 059,71
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 237 646,53		1 237 646,53	535 461,98
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	1 341 897,40	15 234,42	1 326 662,98	775 588,69
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	3 226 072,40	15 234,42	3 210 837,98	3 756 430,69

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Fonds Propres	**Fonds propres**		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 156 110,60	2 064 853,94
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	228 310,38	91 256,66
	Situation nette (sous total)	2 384 420,98	2 156 110,60
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	2 384 420,98	2 156 110,60
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	23 377,00	1 118 734,00
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)	23 377,00	1 118 734,00
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		86,09
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	803 040,00	481 500,00
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	803 040,00	481 586,09
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	3 210 837,98	3 756 430,69

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	Cotisations	145,00	150,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		36 800,00
	Mécénats	1 213 092,79	528 008,97
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés	1 098 357,00	
	Autres produits	889 891,97	
	TOTAL (I)	3 201 486,76	564 958,97
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 272,19	4 193,63
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	450,00	30 625,12
	TOTAL (II)	4 722,19	34 818,75
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	3 206 208,95	599 777,72
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	3 206 208,95	599 777,72

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	25 947,23	32 414,68
	Aides financières	1 846 666,66	432 950,00
	Impôts, taxes et versements assimilés	564,00	272,00
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges		50,00
	TOTAL (I)	1 873 177,89	465 686,68
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 191,54	5 590,44
	Intérêts et charges assimilées	8,00	435,20
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	34,51	15 285,22
	TOTAL (II)	1 234,05	21 310,86
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	6 819,63	21 523,52
	Sur opérations en capital	1 096 667,00	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	1 103 486,63	21 523,52
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	2 977 898,57	508 521,06
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	228 310,38	91 256,66
	TOTAL GENERAL	3 206 208,95	599 777,72

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentés en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Préambule

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

I. INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de l'association, objet social, activités, moyens mis en œuvre
2) Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice
3) Evénements postérieurs à la clôture

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Durée et dates de l'exercice comptable
2) Méthode générale

III. NOTES SUR LE BILAN

1) Variation des immobilisations financières
2) Echéance des créances et des dettes
3) Evaluation des valeurs mobilières de placement
4) Fonds propres
5) Provisions
6) Legs et fonds dédiés

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) Informations sur les concours publics et les subventions
2) Ventilation du chiffre d'affaires

V. AUTRES INFORMATIONS

1) Informations sur les transactions avec les contreparties
2) Engagements financiers donnés et reçus
3) Contributions volontaires en nature

I INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de l'association, objet social, activités, moyens mis en œuvre :

Association des Amis des Dominicaines de Saint-Pré
3100 route de la Roquebrussanne
83170 LA CELLE

L'Association a été créée le 12/11/2005 et ses statuts ont été mis à jour le 25/03/2017.

L'association, à caractère philanthropique, a pour but exclusif en France et dans les territoires d'Outre-mer, une action d'assistance morale, matérielle et financière au bénéfice :
- des enfants issus de familles défavorisées, notamment par des activités à caractère éducatif au moyen de l'organisation et/ou du soutien d'établissements d'enseignement scolaire libres et par l'attribution de bourses d'études.
- de toutes religieuses âgées, malades ou dans le besoin ou collectivités de religieuses œuvrant dans le but ci-dessus, en particulier en les aidant à se couvrir contre les risques sociaux, et plus généralement, en les aidant à mener des actions de bienfaisance compatibles avec l'objet philanthropique ci-dessus.

A cet effet l'association recueille toutes libéralités : dons manuel, donations et legs.
Après prélèvement des sommes nécessaires à son fonctionnement régulier et sa pérennité, l'association affecte le produit des libéralités reçues dans le respect de la législation en vigueur et des intentions, charges et conditions stipulées par les donateurs et testateurs, à l'accomplissement exclusif de ses buts et objets.

2) Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Voici quelques faits significatifs qui semblent nécessaires d'être mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels :

- L'association a vendu l'appartement de Mademoiselle Chaleyer, reçu par legs. Le montant estimé dans la déclaration de succession était de 1 030 000 €, le montant reçu de la vente du bien le 08/09/2022 a été de 797 608 €. Les charges liées à l'entretien de l'appartement se sont élevées à 6 820 €. L'association a également vendu en partie les biens mobiliers qui lui revenaient avec l'appartement, estimés dans la déclaration de succession à 15 900 € pour un montant de 12 308 €. Il reste encore à percevoir une somme d'environ 40 000 €.
- L'association a également vendu la maison de Madame Marandon, reçue par legs. Le montant estimé était de 66 667 € ; le montant reçu de la vente de ce bien est 81 667 €. A ce jour le notaire n'a pas clos ses comptes : il y aura un reliquat à percevoir une fois les charges décomptées.
  Ce montant a été immédiatement reversé à l'Association pour l'Ecole Saint-Dominique de Pouilly-en-Auxois (21320) selon la volonté du légataire.
- L'association a soutenu l'association Saint-Pré en vue de la création d'une école en Espagne (acquisition d'une propriété) pour un montant de 1 234 000 € et a dû pour cela faire de nouveaux emprunts à 0% d'intérêt pour un montant de 772 000 €.

- L'association a soutenu l'association Saint Albert-le-Grand pour la construction d'une chapelle pour un montant de 240 000 € - soutien rendu possible grâce à la réception d'un don de 172 000 € versé à cette intention.

3) Evènements postérieurs à la clôture :

Néant

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Durée et dates de l'exercice comptable :

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

2) Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2022 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

III NOTES SUR LE BILAN

1) Variation des immobilisations financières

TITRES DE PARTICIPATION	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
SCI DOMINA	375 000	0	0	375 000
SCI LE PELERIN	410 000	0	0	410 000
SCI ESTRELLO	845 0000	0	0	845 000
Total	**1 630 000**	**0**	**0**	**1 630 000**

2) Echéance des créances et des dettes

ETAT DES DETTES	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à 0%	803 040	501 540	301 500	0
Total	**803 040**	**501 540**	**301 500**	**0**

EMPRUNTS A 0%	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Emprunts 2021	481 500		180 000	301 500
Emprunts 2022	0	772 000	270 460	501 540
Total	**481 500**	**772 000**	**450 460**	**803 040**

Les dettes de l'exercice 2021 sont de 481 500 € sur lesquelles 180 000 € ont été remboursés en 2022.
Celles de l'exercice 2022 sont de 772 000 € sur lesquelles 270 460 € ont été remboursés au cours de l'exercice.

3) Evaluation des valeurs mobilières de placement

ACTIONS COTEES	31/12/2021	+	-	31/12/2022
AGTA RECORD	0,00			0,00
RUBIS	26 568,90	0,00	0,00	26 568,90
UNIBEL	18 810,00	2 735,00	4 950,00	16 595,00
TIEPOLO	2 318,69	0,00	0,00	2 318,69
	47 697,59	**2 735,00**	**4 950,00**	**45 482,59**

Une dépréciation a été constatée pour les titres RUBIS qui ont une valeur réelle de 11 734 € au 31/12/22. Dépréciation comptabilisée de 14 835 €.
Une dépréciation a été constatée pour les titres TIEPOLO qui ont une valeur réelle de 1918.98 € au 31/12/22. Dépréciation comptabilisée de 400 €.

4) Fonds propres

Fonds Propres 2021	**2 156 111**
Résultat 2022	*228 310*
Fonds Propres 2022	**2 384 421**

5) Provisions

Néant.

6) Legs et fonds dédiés

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIES		- 5 130
Produits	Legs, donations et assurances vies	3 000
	Produits de cession d'actifs issus de legs et donations	0
	Utilisation des fonds reportés sur legs	1 098 357
Charges	Valeur nette comptable des actifs cédés issus de legs	1 096 667
	Report en fonds reportés sur legs	-3 000
	Charges liées à l'acceptation des legs	-6 820

ACTIF 2022		PASSIF 2022	
Biens reçus de legs ou donations destinés à être cédés	0	Fonds reportés liés aux legs	23 377
Créances sur legs	23 377	Dettes provenant de legs	0
	23 377		23 377

VARIATION DES FONDS REPORTES	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Fonds reportés liés aux legs	1 118 734	3 000	891 582	227 152
Total fonds reportés	1 118 734	3 000	0,00	227 152

IV COMPTE DE RESULTATS

1) Informations sur les concours publics et les subventions

L'association ne perçoit ni contribution financière d'une autorité administrative ni subvention.

2) Ventilation du chiffre d'affaires

PRODUITS 2022	
Dons Bienfaiteurs RF	876 851
Dons Bienfaiteurs sans RF	336 242
Cotisations	145
Revenus des VMP	1 686
Produits nets sur cessions de VMP	450
Produits financiers défiscalisés	1 089
Produits financiers fiscalisés	1 497
TOTAL	**1 217 960**

V. AUTRES INFORMATIONS

1) Informations sur les transactions avec les contreparties

Néant.

2) Engagements financiers donnés et reçus

Néant

3) Contributions volontaires en nature

Il n'est pas établi d'évaluation des contributions volontaires en nature. En effet :
Pour les ressources : les prestations en nature sont réalisées par des religieuses, dont l'activité est par nature, du fait de leur état religieux, bénévole.
Pour les emplois : il n'y a pas de contribution volontaire en nature (en particulier, pas de mise à disposition gratuite de biens).